

L'Écho forestier



FONDS D'AMÉNAGEMENT
DES PRODUCTEURS DE BOIS
DU CENTRE-DU-QUÉBEC



SPBCQ
Syndicat des Producteurs de Bois
du Centre-du-Québec

Le Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec
1940, rue des Pins
Nicolet (Québec) J3T 1Z9

Tél.: (819) 293-5838
Télécopieur: (819) 293-6698

Vol. 11, No1, Mars 2007

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ANNUELLES DU SYNDICAT

C'est le 24 avril prochain qu'aura lieu l'assemblée générale annuelle des producteurs de bois visés par le Plan conjoint et, par la suite, l'assemblée générale annuelle des membres à la cabane à sucre l'Érable Rouge située au 3324, route 161 à Saint-Valère.

Dans la parution de l'Écho forestier du mois d'avril prochain, vous retrouverez les avis de convocation officiels ainsi que les projets d'ordre du jour.

CONTRAT SOCIAL DE CONSENTEMENT DES PROPRIÉTAIRES DE TERRAINS FORESTIERS

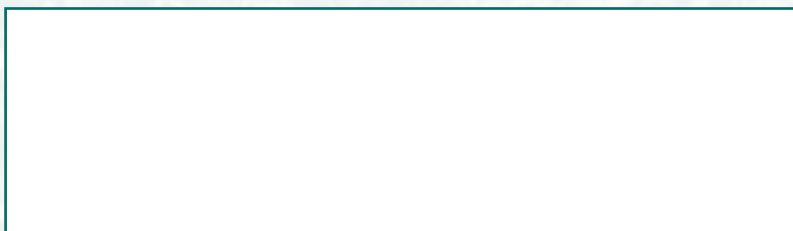
Les propriétaires résidant dans la MRC d'Arthabaska trouveront dans le présent envoi une enveloppe de la Sûreté du Québec concernant une entente de consentement pour l'éradication des plantations de marijuana sur leur propriété. Nous vous suggérons de compléter ce formulaire et de le retourner dans l'enveloppe préaffranchie ci-incluse. Les propriétaires qui désirent plus d'informations ou qui n'avaient pas de contrat social dans leur envoi et qui possèdent une propriété dans la MRC d'Arthabaska peuvent communiquer avec l'agent Pierre Vachon au 819-752-4545.

CARTE DE MESURAGE PLASTIFIÉE ET FEUILLETS SYLVICOLES

Vous trouverez dans le présent envoi une carte de mesurage plastifiée selon la table de Roy. Au verso de celle-ci, vous trouverez les spécifications pour les bois à pâtes et papiers ainsi que pour le panneau. Les facteurs de conversion utilisés couramment y sont également mentionnés. Il est important de noter que depuis sa confection, le Syndicat a pris une entente afin que le diamètre maximum de la pruche soit de 16 pouces au gros bout.

Vous trouverez également dans l'envoi ci-joint les nouveaux feuillets sylvicoles qui ont été élaborés avec la collaboration de l'Agence forestière des Bois-Francs. Ceux-ci portent sur les sujets suivants :

- Rentabilité d'un boisé privé
- Affûtage et entretien de la scie à chaîne
- Utilisation de la débroussailleuse



ADMINISTRATEURS SORTANTS

Cette année, lors de l'assemblée générale annuelle des membres, quatre postes d'administrateurs seront en élection. Il s'agit de :

<u>Administrateurs sortants</u>	<u>Numéro de siège</u>	<u>Secteurs</u>
Gilles Marchand	Siège numéro 1	Arthabaska
Louis-Michel Larocque	Siège numéro 4	Drummond
Vacant	Siège numéro 6	Nicolet-Yamaska / Bécancour
Gaston Roy	Siège numéro 7	Nicolet-Yamaska / Bécancour

Lors de l'élection, seuls les producteurs membres du Syndicat ont le droit de proposer et de seconder la mise en candidature d'un producteur pour siéger au sein du conseil d'administration du Syndicat. De plus, seuls les membres ont le droit de voter lors de cette assemblée et seulement eux ont le droit d'occuper un poste d'administrateur.

Les producteurs qui désirent devenir membres et avoir ainsi le droit de vote pour la prochaine assemblée générale du Syndicat doivent faire parvenir, avant le 19 mars prochain à midi, le compte de taxes municipales de leur propriété forestière, accompagné du formulaire pour devenir membre, dûment complété, que vous trouverez ci-dessous.

La fonction d'administrateur est extrêmement importante au sein de votre Syndicat. Ce n'est pas un emploi ou un poste de représentation ou de prestige! Un administrateur a la responsabilité de gérer, de décider et d'orienter les décisions que son Syndicat doit prendre. Il doit d'abord être disponible, particulièrement le jour, afin d'être présent aux

différents comités mis sur pied par le Syndicat. Il doit aussi être un producteur de bois et avoir un minimum de connaissance dans ce domaine c'est-à-dire qu'il doit être capable de prendre position, de représenter et de défendre les intérêts de tous les producteurs de bois de la région du Centre-du-Québec. Il devra prendre entre autres des décisions sur l'émission des contingents ainsi que sur les négociations des contrats avec les industriels.

Il ne faut pas oublier que votre Syndicat est une association à but non lucratif de producteurs forestiers ayant pour but la protection des forêts, la promotion, le maintien et la sauvegarde des intérêts des producteurs tout en effectuant une saine gestion de ses finances. Les producteurs que vous désirez présenter comme administrateurs doivent être capables de représenter et de défendre adéquatement vos intérêts. Alors choisissez bien! Ce sont eux qui vous représenteront pour les prochaines années.

RÉSOLUTIONS POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Les producteurs désireux d'apporter des résolutions pour présentation lors de l'assemblée générale annuelle doivent les faire parvenir au bureau du Syndicat avant le 19 mars prochain à midi. Passée cette date, certaines résolutions pourraient ne pas être acceptées par le conseil d'administration du Syndicat pour présentation lors de l'assemblée générale annuelle étant donné les implications qu'elles pourraient avoir sur l'ensemble des producteurs ainsi que sur votre organisation.

FORMULAIRE D'ADHÉSION

Je, _____ désire devenir membre du Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec.

Nom de la personne ou compagnie

Nom du propriétaire : _____

Nom inscrit sur votre compte de taxes

Adresse : _____

Ville : _____ Code Postal : _____

Numéro de téléphone : _____ Résidence : _____

Bureau : _____

Superficie de votre boisé : _____ âcres ou _____ arpents ou _____ hectares

Signature : _____ Date : _____

DOCUMENTS QUE VOUS DEVEZ FOURNIR :

- ✓ Photocopies des comptes de taxes municipales des terres boisées
- ✓ Dans le cas où le propriétaire est une compagnie, société ou un groupe de personnes, vous devez fournir une procuration vous autorisant à signer le formulaire de membre.

Réservé à l'usage du Syndicat

Accepté le :
